

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2021

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 4 juin 2021 à 20h30 en salle des délibérations, sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

Etaient présents : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, Adjointes – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, Mme BORODINE Geneviève, Mme CASADO Pascale, M. CATHERIN Thierry, Mme CABOUX Nathalie, Mme COQUARD Marie-Christine, M. PETIT Aurélien.

Etaient absents excusés : M. RAFIIE Hamid, M. SARRASIN Didier, M. BARRAS Jean-Marie

Secrétaire de séance : M. PETIT Aurélien.

M. le Maire accueille les membres présents et nomme le secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 9 AVRIL 2021

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

- ✚ Demandes de subventions pour l'agrandissement et la rénovation du cimetière : coût total prévisionnel 30455,38€ HT, DETR 2021 sollicitée (Etat) 10659,38€, Partenariat territorial (Département) 10659,38€.
- ✚ Demandes de subventions pour le développement de l'hébergement locatif au camping : coût total prévisionnel 60891,71€ HT et subvention départementale sollicitée 30445,85€.
- ✚ Acceptation de l'offre du groupement conjoint dont le mandataire est la SARL Nathalie CINQUIN pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du centre de loisirs.
Le montant de l'offre retenue est de 10,70% pour un montant prévisionnel de travaux de 251.800 € soit une rémunération de 26942,60€ HT (32331,12€ TTC).
- ✚ Fin de la location saisonnière à Mme Beaujean, appartement dans le bâtiment mairie.
- ✚ Signature du bail pour la location de cet appartement à Christelle DUHAMEL.
- ✚ Embauche en contrat saisonnier de Romain Champalle à partir du 14/06/21 au poste d'agent d'entretien des espaces verts.
- ✚ Embauche par intérim avec la Passerelle de M. TOURRES à ce poste du 10 mai au 11 juin 2021.
- ✚ Prolongation de la mission de Mme MILLIER par la Passerelle (cuisinière) pour remplacement du personnel en congés maladie.
- ✚ Modifications des statuts des régies de recettes pour prendre en compte les nouvelles modalités de dépôt des espèces : création de compte de dépôt de fonds au Trésor public, encaissement par carte bancaire (camping, cimetière, locations des salles) et suppression de régies sous utilisées (services périscolaires, photocopies, droits de place du marché).

3. INTENTION DE SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU RHONE

Actuellement, et jusqu'au 31/12/2021, la Commune a un contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la CAF (2018-2021) qui permet de développer des actions dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance et d'obtenir des aides financières au fonctionnement des établissements gestionnaires. Ce contrat est signé avec l'ensemble des communes participantes.

Cela concerne :

- AERES pour l'ALSH Intergônes
- Mutuelle Bout d'Chou pour le RAM d'Amplepuis
- Centre social d'Amplepuis pour la mouffletterie (multi-accueil).

La CAF du Rhône a annoncé un nouveau contrat : la Convention territoriale globale (CTG) signée au niveau de la C.O.R. par toutes les communes participantes et dans tous les domaines de la CAF. Elle débutera le 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2026 soit 5 ans.

La prestation de service est versée à ce jour aux collectivités dans le CEJ. Dans la CTG ce sera un bonus territoire versé directement aux gestionnaires des structures.

En conséquence, les subventions versées à Intergones, au RAM d'Amplepuis et à la Mouffletterie à partir de 2022, devront tenir compte de ce bonus qui sera versé en n+1 (soit en 2023).

La convention de participation avec Intergones et les communes partenaires sera à refaire.

Le diagnostic territorial réalisé par la CAF sera envoyé par mail aux conseillers.

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le conseil municipal déclare avoir l'intention de signer la convention territoriale globale avec la CAF du Rhône pour le développement des services petite enfance et enfance de son territoire.

4. DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAF DU RHONE POUR LA RENOVATION DU CENTRE DE LOISIRS

M. le Maire dit que la CAF du Rhône propose des financements pour des projets d'investissement. L'un concerne les fonds locaux 2021 gérés par la CAF du Rhône, le taux de subvention peut atteindre 40% des dépenses subventionnables. L'autre provient de la CNAF, fonds nationaux, pour les collectivités locales qui ont mis en place le plan mercredi. L'aide peut atteindre 60% plafonnée à 300000€ de dépenses d'investissement sur les bâtiments et 25000€ pour l'acquisition de matériel et de mobilier.

Le plan mercredi n'a pas été mis en place. La subvention attendue n'est pas attractive (environ 1000€ d'après AERES).

M. le Maire propose de solliciter la CAF du Rhône sur ses fonds propres à hauteur de 40000€.

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le conseil municipal décide de solliciter la CAF du Rhône selon le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | Montant estimatif H.T. | Recettes | Montant estimatif |
|------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------|
| Travaux 10 lots | 234 500 € | Etat DSIL 45% | 141 516 € |
| option travaux | 17 300 € | | |
| Bureau de contrôle / C-SPS | 3 525 € | C.O.R. fonds de concours | 43 468 € |
| MOE 10,7% | 26 943 € | Région sollicitée Bonus relance sur la pompe à chaleur | 12 606 € |
| Contrôle amiante et plomb | 2 000 € | CAF du Rhône | 40 000 € |
| fourniture et pose d'une pompe à chaleur | 25 211 € | | |
| divers | 5 000 € | Auto-financement | 76 890 € |
| | 314 479 € | | 314 479 € |

5. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Mme BOCHARD indique que la commission Enfance réunie en mai souhaite apporter des modifications au règlement intérieur des services périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022. Il s'agit de :

- Ouvrir un service « Aide aux devoirs », de 17h à 17h30, pour les élèves du CP au CM2 ;
- L'arrivée des enfants en garderie jusqu'à 8h45 (et non pas 8h30) ;
- La réservation des services périscolaires peut se faire jusqu'au matin même 6h30.

Le service Aide aux devoirs est intégré à la garderie du soir (même réservation, même tarification, même personnel).

- Après avoir entendu le rapport de Mme BOCHARD, le conseil municipal approuve le nouveau règlement des services périscolaires qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

6. DEMANDE DE SUBVENTION DU RASED

Le Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficultés (RASED) a sollicité une subvention pour son fonctionnement (achat de tests d'évaluation pour les élèves). Vingt élèves de Cublize profitent de ce soutien. Mme COQUARD explicite le fonctionnement du RASED.

- Le conseil municipal décide d'accorder à l'unanimité 150€ pour l'année 2021. Il demande à recevoir un bilan financier du RASED.

7. DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique que l'espace entre la rue Mozart et la maison de retraite n'est pas nommé alors que c'est un lieu de rendez-vous. Il est proposé de le nommer « Square du tilleul ».

- Adopté à l'unanimité.

8. INFORMATIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Pour l'organisation des élections départementales et régionales, Mme SUCHET a envoyé par mail les tours de rôle des deux tours.

Mme BATAILLY évoque l'exposition « Dessine-moi la montagne » qui s'est déroulée ce jour jusqu'à 16h, avant la pluie. Toutes les classes se sont déplacées.

L'exposition artistique virtuelle avance. 22 artistes ont répondu. La fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes se déroulera dans des jardins privés le dimanche 20 juin après-midi.

Mme BATAILLY a participé à une réunion en mairie de Thizy-les-Bourgs pour les jurys d'Assises. Elle a reçu une proposition chiffrée de parcours Pumptrack.

Mme BERTRAND annonce deux jours de vaccination mobile organisée conjointement par le Département du Rhône, la Région et l'ARS : 17-18 juin et 29-30 juillet à la salle des Sports.

Elle a assisté à la commission Tourisme de la COR. Pendant cette séance ont été présentés la taxe de séjour, la Place de Marché (réservation web pour les hébergeurs), l'aire de bivouac le long du GR7.

ACTEM lance une brigade viticole sur le modèle des brigades vertes. L'OPAC du Rhône va procéder à la rénovation de logements en augmentant la part d'énergies renouvelables.

Mme BOCHARD parle de la réunion du CME du 25 mai. Le CME actuel rencontrera l'ancien CME ainsi que le conseil municipal « adultes » le 2 juillet à 18h rue des Sports.

M. LAURENT indique que les agents procèdent à l'entretien des routes communales avec les enrobés à froid puis Eiffage fera le gravillonnage. Le fauchage devrait commencer le 21 juin. La piste cyclable sera mise en place fin juin.

Mme COQUARD informe que le centre de loisirs de Valsonne ouvrira ses portes cet été.

M. CATHERIN a commencé ses interventions dans les écoles à propos du rucher municipal. Des clients du camping ont fait remarquer que l'éclairage restait allumé et fait part du bruit de la VMC.

Mme BORODINE parle du programme Avenir montagne entre l'Etat et la Région, centré sur le tourisme.

M. MAIRE informe du départ en retraite du Directeur de l'école M. Rhône et de la dernière religieuse à la cure.

9. AFFAIRES DIVERSES

- ✚ Les étudiants de l'institut d'urbanisme de Lyon ont remis leurs rapports. Ils seront envoyés aux conseillers. Le conseil municipal relit le condensé à communiquer à la population. M. GIROUDON se charge de le remettre en forme puis de le diffuser.

Prochains RDV :

Diagnostic en marchant Habitat COR Programme d'Intérêt Général : 16 juin à 14h30 mairie

Elections départementales et régionales : 20 et 27 juin 8h-18h

Prochains conseils municipaux : à 20h30

vendredi 9 juillet

3 septembre

1^{er} octobre

5 novembre

3 décembre

Fin de la réunion à 23h50.